

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7125
vendredi 13 mars 2026



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**

PRÉSERVATION

DES HERBIERS DE POSIDONIE

**Entre urgences
écologiques
et enjeux
économiques**

P4 À 6

Photo Benjamin L. Hones - Unsplash

Lingua P16

**LA « TRAHISON DE L'ÉCRIT »
(ALBITRU, ARBITRU)**



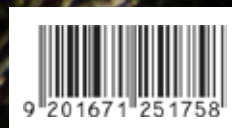
OPINIONS P2

AGENDA P18

POLITIQUE P19

ANNONCES LÉGALES P7

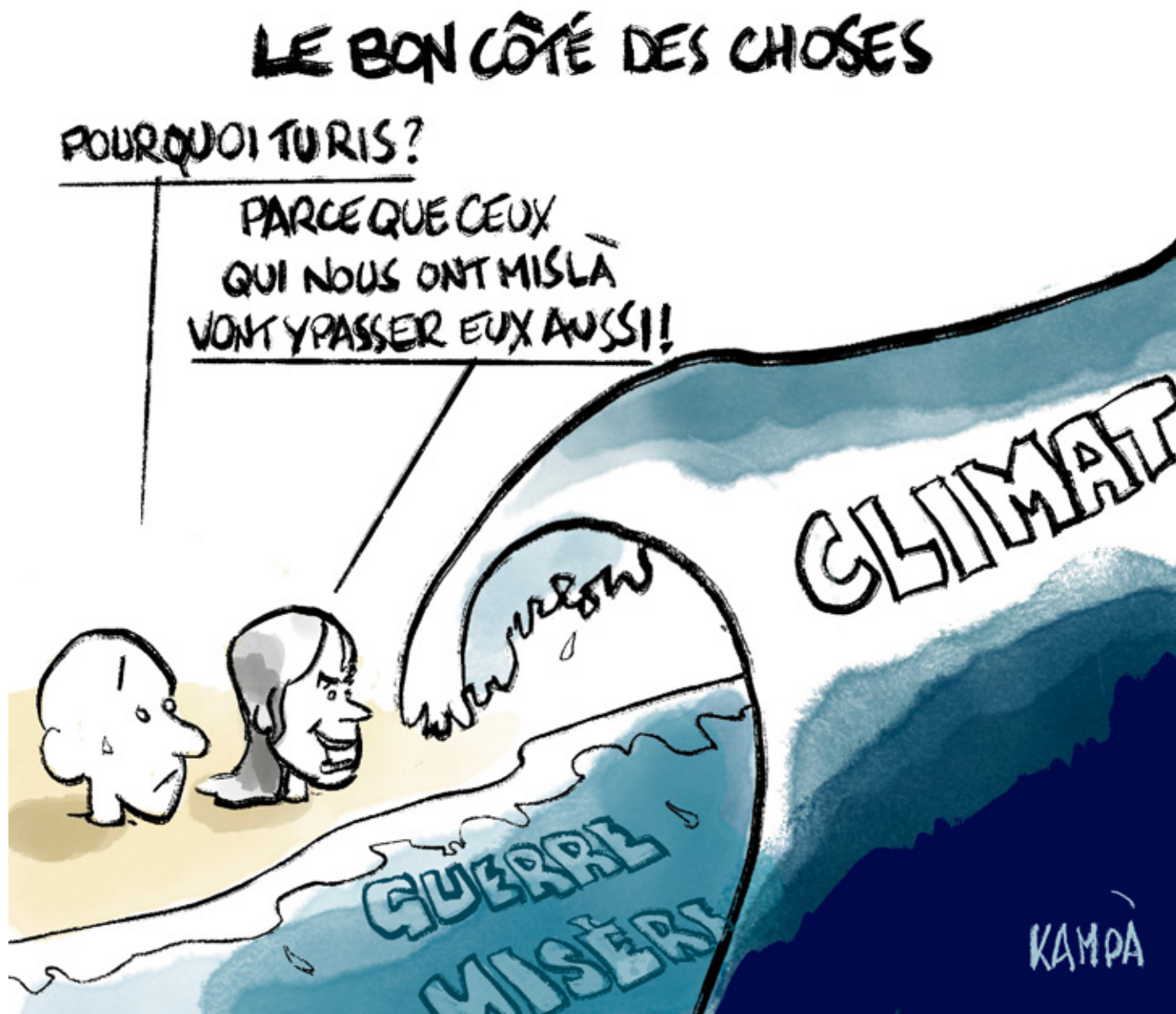
1,75 €



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

Game of Thrones

On a coutume de dire que les communes sont le cœur battant de la démocratie. En Corse, elles deviennent aussi, tous les six ans, le théâtre d'affrontements d'une intensité parfois brutale, où la politique se mêle volontiers aux rivalités de voisinage. Voire familiales. Il faut dire que les municipales ont toujours eu une place à part sur l'île. Ici, l'élection du maire dépasse largement la simple gestion des affaires communales. Elle touche à l'équilibre d'un village, aux relations entre familles, à des sensibilités parfois anciennes qui resurgissent au moment du scrutin. Au point que, dans certains villages, la campagne électorale ressemble presque à un sport de combat. Les alliances se forment, se brisent parfois presque aussi vite, se répondent, se défient. Les discussions s'animent sur les places, au café, sur les réseaux sociaux aussi. Et il en faut parfois peu pour que la tension monte d'un cran. Il suffit de regarder ce qui se joue dans certaines petites communes pour mesurer à quel point la passion politique reste vive. À Tox par exemple. Moins de cent habitants... et pourtant trois listes en compétition. Trois équipes, trois visions, et une campagne qui, à l'échelle d'un si petit village, prend forcément une dimension très particulière. Une situation qui peut prêter à sourire vue de loin, mais qui dit beaucoup de l'importance que certains accordent à la nécessité de garder le pouvoir, si limité soit-il. Ou de le conquérir. Peu importe si cela laisse ensuite des traces dans la communauté. Mais pendant que certains villages s'enflamment, d'autres vivent une réalité tout à fait inverse cette année. Dans de nombreuses communes corses, il n'y aura tout simplement pas de match. Une seule liste, parfois constituée dans l'urgence, simplement pour éviter que la commune ne se retrouve sans candidat. Trouver des volontaires pour s'engager devient, de plus en plus souvent, un véritable casse-tête, tant la fonction de maire s'apparente de plus en plus à un sacerdoce, entre responsabilités, contraintes administratives et pressions du quotidien. ■ **Manon PERELLI**

KAMPÀ

À LA UNE
**PRÉSERVATION DES HERBIERS DE POSIDONIE
ENTRE URGENCES ÉCOLOGIQUES
ET ENJEUX ÉCONOMIQUES**
P4 À 6**LINGUA****LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI****P16****AGENDA****P18****CHRONIQUE INQUIÊTE****P19****ANNONCES LÉGALES****P7****ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE****DIRECTION RÉDACTION**Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli**Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@arelli.comChef d'édition : **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr1^{er} secrétaire de rédaction : **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica**BUREAU DE BASTIA**

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr**ANNONCES LÉGALES****Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr**ABONNEMENTS****Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr**CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS**

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia

**À MODU NOSTRU
Duveri citadinu**

Aa vigilia di l'alizzioni municipali, ci aspetta un gestu simplici ma essenziali, quillu d'andà à vutà. Pà issi tempi induv'elli sò numarosi i parsoni à ùn fidassi più di i pulitichi, à sceglia d'ùn metta micca u so bigliettinu inde l'urna o à pinsà chì tuttu si decidi in altrò, u scrutinu lucali ferma quantunqua unu di i più cuncreti di a nostra dimucrazia. Hè quì, à u nivellu di i nostri cità è di i nostri paesi, ch'elli sò pigliati i decisioni chì toccani di manera diretta a nostra vita d'ogni ghjornu, ch'ella sighi in tarmeni d'accunciamentu di u tarritoriu, di vita assuciativa, di scola, di cultura o di sulidarità trà di i ghjinirazioni. In Corsica, issa dimensioni hè ancu più forti. I nostri cumuni ùn sò micca solu entità amministrativi, ma sempri torna - sin'à quandu ùn si sà - cumunità umani, lochi di storia, di tramandera è d'identità. Ogni merria hè à tempu una casa cumuna è un puntu d'arradichera. Andà à vutà, ùn hè dunqua micca solu a sprissioni di una prifarenza pulitica, ma u fattu di participà à a vita paisana o di u so quartieri. Bella sicura, ci n'hè chì dubbiteghjani. Certi altri pensani chì u so votu ùn cambierà nulla. Si sbagliani, postu chì a storia elettorale dimostra chì l'alizzioni lucali si ghjocani ogni tantu à calchì decina di bigliettini. S'è un votu si pò assumiglià à una goccia d'acqua à mezu à l'oceanu, quand'elli sò millai à rinuncià cusì, l'affari pò avè un pesu trimendu. Quand'ellu si partecipeghja à un votu, si manda dinò un missaghju chjaru. Quillu di una pupulazioni attenti, esigenti è pronta à impignassi inde a vita publica. Quandu a scelta hè cuntraria, si lasciani i decisioni solu à quilli chì si sò mubilizati. È ùn vali a pena dopu di criticà tali o tali fattu, quand'omu ùn hà micca fattu u sforzu calchì minuta una dumenica di marzu di spiazassi pà «dì a soia». Dumenica, lampendu quillu inviluppu inde l'urna, ognunu farà un attu simplici ma preziosu. Un attu di rispunsabilità, di citadinanza è, di un certu modu, di fiducia inde l'avvena cullittivu di i nostri cumuni. Parchì una dimucrazia lucali viva cumencia sempri cù un gestu individuali: quillu d'andà à vutà. ■ **Santu CASANOVA**

Préservation des herbiers de posidonie

Entre urgences **écologiques** et enjeux économiques

Les 3 et 4 mars, la Sardaigne accueillait une rencontre des différents acteurs du projet Artemis. Lancé début 2024, ce projet financé en grande partie dans le cadre du programme européen Interreg Euro-Med combine innovations techniques, solutions financières et intégration politique, il vise à accélérer la restauration des herbiers de posidonie et à rétablir leurs services écosystémiques dans la zone euro-méditerranéenne. Il s'achèvera en juin 2026.

Actuellement, 2 millions d'hectares de prairies sous-marines tapissent le fond des côtes méditerranéennes, dont 1,2 million dans les zones côtières euro-méditerranéennes. Souvent considérées à tort comme des algues, les posidonies (*Posidonia oceanica*) sont des plantes sous-marines qui constituent un écosystème précieux. Outre leur caractère esthétique, elles procurent plusieurs services écosystémiques* et écologiques: elles constituent des frayères et des nurseries pour de nombreuses espèces animales sous-marines; offrent un habitat mais aussi une source de nourriture, parfois importante, pour certaines espèces; contribuent à lutter contre l'érosion, ses rhizomes permettant de fixer les fonds et les «banquettes» de feuilles mortes qui se déposent sur le rivage réduisant l'impact des vagues; elles permettent de stabiliser plages et dunes et enfin elles sont considérées comme des formations essentielles dans le stockage du CO₂ et l'oxygénation du milieu marin. Une étude publiée en 2025 évalue à 11,6 milliards de dollars par an la valeur des services rendus par les herbiers marins méditerranéens, avec des variations substantielles selon les pays, pour une valeur moyenne par hectare estimée à 8 712 dollars par an.

DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES ENCORE SOUS-ESTIMÉS

Mais en dépit de leur importance, ces services qui profitent à l'économie et au bien-être humain restent largement sous-évalués, notamment dans les politiques publiques. Aussi, chaque

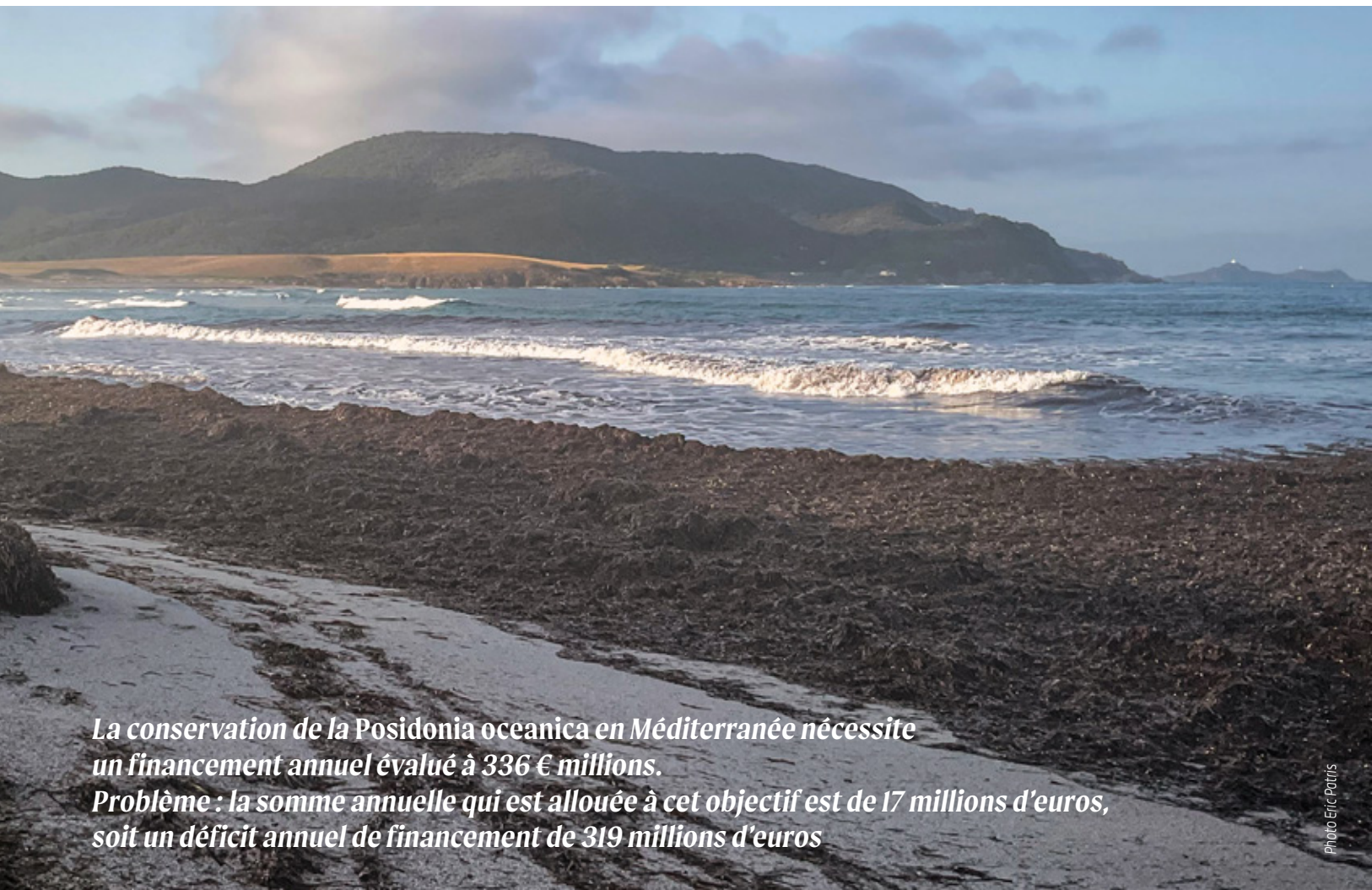
année, près de 7 % de prairies seraient détériorés ou détruits, en raison d'activités telles que la pisciculture, le chalutage de fond, des aménagements côtiers ou encore du mouillage des navires de plaisance et de la pollution qui peut résulter de ces activités. Selon l'organisation non gouvernementale World Wide Fund for Nature (WWF), ce déclin serait même de l'ordre de 10 % en France pour le siècle dernier et la surface des prairies en Méditerranée aurait reculé de 34 % sur les 50 dernières années. Et ce bien que la *Posidonia oceanica* soit une espèce protégée, aussi bien au niveau national, européen, qu'international et que la préservation des prairies sous-marines ne soit pas seulement un enjeu environnemental. Les conséquences financières de l'inaction ou d'actions encore trop insuffisantes sont de plus en plus apparentes. Comme par exemple des plages de sable qui se réduisent comme peau de chagrin, ce qui affecte l'activité touristique et les économies côtières; la disparition de frayères et de nurseries qui se traduit par une diminution de la ressource halieutique et pourrait entraîner l'effondrement des pêches; une vulnérabilité côtière croissante qui entraîne de plus gros dommages et une hausse des coûts qui y sont liés, que ce soit pour les états, les entreprises ou la population.

DES FINANCEMENTS TRÈS EN-DEÇÀ DES ENJEUX

Au nombre des initiatives destinées à enrayer ce déclin, le projet Artemis [acronyme de «Accelerating the Res-

toration of Seagrass Meadows in the Mediterranean area through Innovative Ecosystem-service based Solution»] a été lancé début janvier 2024. Il est doté d'un budget total de 3 millions d'euros, avec 80 % de financements issus du programme européen Interreg Euro-Med et 20 % provenant du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations unies pour l'environnement. Son chef de file est l'association Plan Bleu, basée à Marseille, qui est l'un des Centres d'activités régionales du PAM, mis à disposition par la France depuis 1977. Artemis associe dix partenaires de projet issus de cinq pays [Bulgarie, Espagne, France, Grèce, Italie], qui apportent une expertise multidisciplinaire [économie, écologie, politique, engagement des parties prenantes, innovation] afin de mettre en place des projets pilotes conjoints, un programme de partage de connaissances entre pairs et un développement politique, qui peuvent être reproduits dans la zone euro-méditerranéenne. L'objectif du projet est de restaurer les herbiers de posidonies, en intégrant les avantages financiers et sociétaux de leurs écosystèmes dans les politiques et les investissements, publics comme privés, en utilisant des techniques de restauration avancées et en mettant en avant des systèmes de paiement pour les services écosystémiques, comme les crédits carbone bleus qui permettent d'acheter des certificats pour compenser des émissions de CO₂ d'une entreprise, voire d'un état. En France, les premiers crédits carbone bleus ont été achetés en

Une étude publiée en 2025 évalue à 11,6 milliards de dollars par an la valeur des services rendus par les herbiers marins méditerranéens, avec des variations substantielles selon les pays, pour une valeur moyenne par hectare estimée à 8 712 dollars par an.



La conservation de la *Posidonia oceanica* en Méditerranée nécessite un financement annuel évalué à 336 € millions.

Problème : la somme annuelle qui est allouée à cet objectif est de 17 millions d'euros, soit un déficit annuel de financement de 319 millions d'euros

Photo Eric Patris

2025, après leur émission par la Fondation Elyx à l'occasion de la Conférence des Nations unies sur l'océan à Nice en juin. Ils concernent la protection de 6500 hectares d'herbiers de posidonie en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Si les scientifiques restent prudents - car il est difficile de mesurer précisément la captation de carbone par les milieux marins et que l'estimation des crédits carbone s'en trouverait faussée- et si certaines ONG voient dans ces crédits une mesure qui permettrait à certaines entreprises de s'offrir un permis de polluer, reste que sans de tels financements, les objectifs de préservation ou de restauration seront très difficiles à atteindre. À l'heure actuelle, souligne un rapport produit dans le cadre du projet Artemis et publié en octobre dernier, la conservation de la *Posidonia oceanica* en Méditerranée nécessite un financement annuel évalué à 336 € millions. Problème: la somme annuelle qui est allouée à cet objectif est de 17 millions d'euros, soit un déficit annuel de financement de 319 millions d'euros qu'il va bien falloir trouver quelque part.

INVESTIR SUR LE LONG TERME

Artemis a mis en place quatre sites pilotes -situés à Minorque, à Chypre, en Sardaigne, et dans le Frioul-Vénétie Julienne- dont les projets impliquent les autorités publiques, les centres de recherche, les ONG, les PME, à toutes les étapes de la restauration, de la transplantation à l'amélioration et au développement des politiques. Parmi les résultats attendus, une feuille de route pour l'intégration des services écosystémiques des herbiers marins dans les investissements des entreprises, un plan d'action euro-méditerranéen pour la restauration des herbiers

marins ou encore une « boîte à outils » pour la restauration des herbiers marins.

Les 3 et 4 mars derniers, alors qu'Artemis doit prendre fin le 30 juin 2026, la Sardaigne accueillait une réunion d'étape sur le site de l'aire marine protégée de Capo Testa-Punta Falcone, un des quatre sites pilotes du projet. Deux études encore en cours ont été présentées. L'une porte sur les services écosystémiques des prairies. L'autre analyse l'état de santé actuel des prairies dans les sites pilotes, élément essentiel pour mesurer au fil du temps l'efficacité des actions de restauration. C'était du reste l'occasion de revenir sur l'opération de repeuplement qui a été menée à Capo Testa-Punta Falcone au printemps dernier sous la supervision d'une équipe de la fondation MedSea**, partenaire du projet, avec la transplantation de quelque 2000 boutures de posidonies: leur taux de survie dépasse pour l'heure les 80 % confirmant la pérennité de l'intervention et l'efficacité des techniques adoptées. Ce qui, et c'était également un des buts du projet, indique que les dommages sur les prairies peuvent être réparés. À condition, toutefois, que les opérations de réimplantation fassent l'objet d'un suivi et d'une gestion adéquate sur le long terme. En effet, la posidonie est une espèce à croissance lente et les mesures de gestion doivent s'envisager sur une période comprise entre 10 et 20 ans. ■ AN

*Les services écosystémiques désignent les avantages que les humains tirent des écosystèmes, tels que la nourriture, l'eau, la régulation des inondations et des maladies, ainsi que des bénéfices économiques, culturels et spirituels.

**Basée à Cagliari, la fondation Med Sea projette de planter un million de boutures de posidonie sur la côte centre-ouest de la Sardaigne sur une superficie de près de 50 km², d'ici à 2050.

**CREATIONS
SOCIETES**

N° 01



SCP MAMELLI
Notaires

20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00

office.mamelli.20040@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Vannina MAMELLI, Officier public, Notaire Associée de la Société Civile Professionnelle "Sophie MAMELLI et Vannina MAMELLI, titulaire d'un Office Notarial" à SAINT-FLORENT, le 3 mars 2026 a été constituée une Société à Responsabilité Limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ORB

Siège social : Murato (20239), 10, chemin Chjassu di U Vignacciu.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [...] Capital social : MILLE EUROS (1000,00 EUR).

Cessions de parts : Les cessions entre associés sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Le gérant est Madame Celine CASALE demeurant Murato (20239), 10, chemin Chjassu di U Vignacciu.

Pour avis, Le notaire.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/03/2026, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : RIVENTIA

Objet social : Travaux de peinture intérieure et extérieure des bâtiments, intervention sur des ouvrages de génie civil, mise en œuvre de revêtements décoratifs et techniques, revêtements spéciaux et résines, réalisation de fresques murales, trompe-l'œil, création et installation d'œuvres artistiques et sculpturales.

Siège social : Bâtiment E, Résidence des Iles Hélios, 20000 Ajaccio.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. Martinetti Adrien, demeurant Bâtiment E, Résidence des Iles Hélios, 20000 Ajaccio

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 03

RANOCCHIETTO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-Dit Collizola

20117 Eccica-Suarella

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 février à Eccica-Suarella, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : RANOCCHIETTO

Siège : Lieu-Dit Collizola - 20117 Eccica-Suarella

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration (notamment par intermédiation locative), la location et la vente (à titre exceptionnel ou habituel) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le cas échéant, la mise à disposition des biens sociaux au profit d'un ou plusieurs associés.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : La société dénommée L.F.H., Société civile au capital de 1.201.200,00 euros, dont le siège social est à ECCICA-SUARELLA (20117), Lieu dit Collizola, identifiée au SIREN sous le numéro 808159750 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CARBINI en date du 04 mars 2026, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

Carbini International Holding, SIEGE SOCIAL : Café du Centre, l'Scala di Minetta, 20170 Carbini

OBJET : Achat, souscription, détention, gestion, cession ou apport de parts sociales, actions ou autres valeurs mobilières de toutes sociétés françaises ou étrangères ; prestations de services et de conseils ; direction, gestion, contrôle et coordination des filiales et participations ; achat-vente et location pour son propre compte de biens immeubles et prises de participations dans des sociétés de gestion immobilière.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 100 euros

PRÉSIDENT : Monsieur Jean-Michel GUERRINI, demeurant Lieu-dit Pinu, Plaine de Peri, 20167 Peri

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président ou le représentant légal.

N° 05

PAS Y CROIRE

Société par Actions Simplifiée

à Associé Unique

Au capital de 1000 euros

Siège social :

9, Boulevard Pugliesi Conti

20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à Ajaccio du 05/03/2026, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

Dénomination : PAS Y CROIRE

Siège : 9, Boulevard Pugliesi Conti, 20000 Ajaccio

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Objet : Production et diffusion de tous supports multimédias, audiovisuels ou écrits, ainsi que l'organisation de manifestations, conférences ou formations, et vente de produits dérivés.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Philippe, Jean, Gervais FERRER, demeurant 9, Boulevard Pugliesi Conti, 20000 Ajaccio.

Immatriculée : RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 06

CASA ROCCA SERRA

Société Civile

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Acquafredda

20127 Serra Di Scopamene

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Serra di Scopamène du 17/02/2026, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale :

CASA ROCCA SERRA

Siège social : Lieu-dit Acquafredda, 20127 Serra Di Scopamene

Objet social : Toutes activités immobilières non réglementées, notamment l'acquisition, la gestion, l'aliénation, de tous biens et droits immobiliers, démembrés ou non

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Jacques ROCCA SERRA et Monsieur Louis ROCCA SERRA, demeurant Immeuble Les Lauriers, bâtiment B, Rue du 1er Bataillon de Choc, Madame Marie-Paule ROCCA-SERRA demeurant 22, rue Marceau, 92170 Vanves.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 07

RL PARCS ET JARDINS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Route de Cala Rossa

Lotissement Alpana di Veta

Bâtiment 2, 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 04/03/2026, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : RL PARCS ET JARDINS

Siège : Route de Cala Rossa, Lotissement Alpana di Veta, bâtiment 2, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans

Capital : 2000 euros

Objet : Tous travaux de création, restauration, d'entretien de parcs et jardins, et aménagement de terrains.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Ramiro Filipe CARVALHO DO VALE, demeurant Route de Cala Rossa, Lotissement Alpana di Veta, Bâtiment 2, 20137 Porto-Vecchio La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 08

SAI

Société à Responsabilité

Limitée Unipersonnelle

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Résidence du Parc Impérial

Immeuble Le Chantilly

Bâtiment C, 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 19 février 2026, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Dénomination sociale : SAI

Siège social : Résidence du Parc Impérial, Immeuble Le Chantilly, Bâtiment C, 20000 Ajaccio

Objet social : La vente au détail de chaussures, articles chaussants, maroquinerie, accessoires de mode, vêtements et articles textiles. L'exploitation d'un magasin sous enseigne ou franchise, notamment dans le cadre d'un contrat de franchise, licence de marque ou partenariat commercial.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Madame Marie Pierre ISTRIA, demeurant Résidence Parc Impérial, Immeuble Le Chantilly, Bâtiment C, 20000 Ajaccio, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 1 mars 2026, à CORTE.

Dénomination : MULINACCIU.

Forme : Société Civile Immobilière.

Siège social : Rte de Saint-Pancrace, 20250 Corte.

Objet : Acquisition, gestion, administration, conservation et mise en valeur de tous biens immobiliers.

Durée de la société : 99 années[.s].

Capital social fixe : 1000 euros

Montant des apports en numéraire : 1000 euros.

Cession de parts et agrément : La transmission de parts sociales est soumise à l'agrément de l'associé fondateur.

Gérant : Monsieur Xavier-Denis VINCENSINI, demeurant Chemin de Saint Pancrace, 20250 Corte. La société sera immatriculée au RCS Bastia.

N° 10

E SURELLE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Quartier Andriaccia

20116 Aullene

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AULLENE du 17 février 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : E SURELLE
Siège social : Quartier Andriaccia, 20116 Aullene

Objet social : Fabrication industrielle et vente de plats cuisinés élaborés prêts à être consommés (traiteur) ;

- L'exploitation et la gestion de salons de thé, proposant la vente et la consommation sur place ou à emporter de boissons chaudes et froides (café, thé, chocolat et assimilés), ainsi que de produits alimentaires sucrés ou salés ;
- Vente de fruits et légumes, produits corses, épicerie fine, vente de sandwiches et assiettes de charcuterie ;
- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;
- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros
Gérance : Madame Delphine CHEVALIER, demeurant Hameau D, Golfe de Lava, 20167 Appietto ; Madame Mélanie PAPACONSTANTINO, demeurant 1, Impasse des Chênes Verts, 13015 Marseille

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 11 EUREX FIFM BASTIA A TAMA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 euros

Siège social : Sorba, 20170 Levie

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LEVIE du 6 mars 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : A TAMA

Siège : Sorba, 20170 Levie

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5000 euros

Objet : Création, conception et production d'œuvres d'art originales graphiques, plastiques, design, sous toutes leurs formes et tous supports ;

Commercialisation et distribution de ces œuvres y compris par le biais de plateformes en ligne, sites internet ;
Promotion, diffusion ou exposition des œuvres et de l'artiste.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Stéphane, Lucien, Albert DEGUILHEN, demeurant Sorba, 20170 LEVIE, né le 10 avril 1969 à ARLES.

Directeur Général : Madame Sabine, Véronique CUCCHI, demeurant 10, Torre, 20122 QUENZA, née le 28 octobre 1981 à BASTIA.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO-20167.

Pour avis,
Le Président.

N° 12

Cette annonce aurait dû être
publiée le 27/02/2026

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 21 février 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : MAAN MMXXII
Siège social : Rue Albert Decaris, Les Aloès, Bât D, 20000 Ajaccio

Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger

1. L'acquisition, la propriété, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers ;

L'acquisition par tous moyens, notamment par voie d'achat, apport, échange, dation en paiement, adjudication, ou tout autre mode, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, de tous droits immobiliers, droits réels, droits indivis, droits démembrements, nue-propriété ou usufruit, ainsi que de tous droits sociaux de sociétés à prépondérance immobilière, étant précisé que ces acquisitions sont réalisées en vue de la constitution et de la gestion d'un patrimoine locatif et non dans une intention spéculative.

2. La location immobilière sous toutes ses formes ;

La location nue ou meublée, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou mixte, de tous immeubles ou parties d'immeubles ;

.../...

La location de courte durée, saisonnière, touristique ou de moyenne durée, y compris la location meublée de tourisme classée ou non classée ;

La location longue durée ;

La sous-location nue ou meublée ;

La mise à disposition à titre onéreux de locaux équipés ;

L'exploitation de résidences de tourisme, de chambres d'hôtes, de gîtes ruraux ou de meublés de tourisme.

3. Les travaux sur le patrimoine immobilier ;

La rénovation, la réhabilitation, la restauration, l'extension, la surélévation, la division, le changement de destination et l'aménagement de tous immeubles appartenant à la société, en vue de leur conservation et de leur mise en location.

4. La cession de biens immobiliers ;

La vente, l'échange, l'apport, le partage et plus généralement l'aliénation par tous moyens de tous biens et droits immobiliers appartenant à la société, à titre occasionnel et dans le cadre de la gestion normale du patrimoine social.

5. Les opérations financières et de gestion patrimoniale ;

La souscription de tous emprunts et l'octroi de toutes garanties, y compris hypothécaires, privilèges, nantissements et cautionnements, tant pour les opérations de la société que pour celles des associés ou des sociétés dans lesquelles les associés détiennent des participations ;

La gestion de trésorerie et le placement des disponibilités ;

La prise de participations dans toutes sociétés civiles ou commerciales, françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou connexe, par tous moyens notamment par voie de création, apport, souscription, achat de titres ou droits sociaux.

6. Les prestations de services accessibles à la location ;

La fourniture de tous services et prestations accessoires à la location, notamment les services de conciergerie, d'accueil, de ménage, de blanchisserie, de petit-déjeuner et de restauration légère.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros
Gérance : Monsieur Adrien ABBO, demeurant Rue Albert Decaris, Les Aloès Bât D, 20000 Ajaccio

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 13

DEL AMOR

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 200 euros

Siège social : Lieu-dit Arcobiato

Sottano, 20113 Olmeto

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée en date à Olmeto du 02/03/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : DEL AMOR

Siège : Lieu-dit Arcobiato Sottano, 20113 Olmeto

Durée : 99 ans

Capital : 200 euros

Objet : Création, achat, administration, vente, gestion et exploitation de tous fonds de commerce de restaurant.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

.../...

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Miguel, Emmanuel CASANOVA, demeurant Lieu-dit Teghia, 20117 Cauro.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 14

LOCOVAZZIO

Société Civile Immobilière

Au capital de 500 euros

Siège social : Café du Centre

I Scali di Minetta - 20170 Carbin

Société en cours de formation

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CARBINI du 10 mars 2026, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : LOCOVAZZIO

Siège social : Café du Centre - I Scali di Minetta - 20170 Carbin

Objet social : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, la gestion par voie de location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers ;

et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société ;

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros
Gérant : Monsieur Benjamin ANDRÉ, demeurant Résidence A Spusata, Bât C2, Route du Stiletto, 20090 Ajaccio

Agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément obtenu par décision des associés prise à l'unanimité.

Immatriculation : Au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis,
Le Gérant.

MODIFICATION GERANT

N° 15

SARL U RICORDU

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7623 euros

Siège social : Macinaggio

20248 Rogliano

394 329 312 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 6 mars 2026 :

- Monsieur Cédric GENNARI, nouveau Gérant, demeurant 40, Allée Santa Barbara, Les Collines, 20600 FURIANI, a été substitué dans les statuts à celui de Hyacinthe GENNARI.

L'article 26 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 16

SCI U RICORDU

Société Civile Immobilière
Au capital de 1524 euros
Siège social : Macinaggio
20248 Rogliano
432 354 983 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 6 mars 2026 :
- Monsieur Cédric GENNARI, nouveau Gérant, demeurant 40, Allée Santa Barbara, Les Collines, 20600 FURIANI a été substitué dans les statuts à celui de Hyacinthe GENNARI. L'article 18 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 17

LA PALMERAIE

SARL au capital de 50.003,27 €
Hameau d'Antibia - Antibia
20290 Campile
RCS Bastia n° 412 610 388

AVIS

Aux termes d'une AGO en date du 19/01/2026, prenant effet le 19/01/2026, les associés ont désigné Monsieur Serge BELMUDES sis 2020, Route Supérieure de Cardo, 20200 BASTIA en qualité de Co-gérant, à compter du 19/01/2026.
Validation : RCS de Bastia.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 18

CJC LE GRAND MARCHE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5000 euros
Siège social : Chemin de Carditelli
Torra d'Annucia, 20129 Bastelicaccia
995 063 831 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 06 Mars 2026, le Président de la société par actions simplifiée CJC LE GRAND MARCHE, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du Chemin de Carditelli, Torra d'Annucia, 20129 BASTELICACCIA au 800, Strada di Suaralta, 20129 BASTELICACCIA à compter du 01 Mars 2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 19

TRES BONNE JOURNEE

SASU au capital de 1000,00 Euros
RCS Ajaccio : 881 024 657

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 09/03/2026 l'associé unique a décidé du transfert du siège social du 5, Rue du Cloître, La Citadelle, 20200 BASTIA (Ancien Siège), au 36, Boulevard Paoli, 20200 BASTIA (Nouveau Siège) à compter du 09/03/2026. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis et mention,

N° 20

CASTIGLIONE

SCI au capital de 1000,00 €
Siège social : 20, Allée Turcat Mery
13008 Marseille

Par assemblée générale extraordinaire du 28/02/2026, il a été décidé de transférer le siège social au : 17, Lotissement SAMPIERO 2, 20166 Pietrosella, à compter du 01/03/2026.

Durée : 99 ans. Objet : Acquisition, administration et gestion de tous biens immobiliers. Radiation au RCS de Marseille et immatriculation au RCS de Ajaccio 528952542.

N° 21

SCI A SCIAPPITANA

SCI au capital de 100 €
Siège social :
12, Rue du Général Fiorella
20000 Ajaccio
852 853 381 RCS Ajaccio

Par décision de l'Assemblée générale du 01/09/2025, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse 20000 AJACCIO, à effet du 01/09/2025. Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 22

SCI RAMAJE

SCI au capital de 1524.49 €
Siège social : RTE N 193
20600 Furiani
RCS Bastia 413 131 988

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20/02/2026, il a été décidé de transférer le siège social au RN 193, ARBUCETTA, 20620 BIGUGLIA à compter du 20/02/2026. Modification au RCS de Bastia.

N° 23

SCI OFFIZIU

SCI au capital de 300 €
Siège social :
12, Rue du Général Fiorella
20000 Ajaccio
482 192 135 RCS Ajaccio

Par décision de l'Assemblée générale du 01/09/2025, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse 20000 AJACCIO, à effet du 01/09/2025. Modification au RCS d'Ajaccio.

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

N° 24

GS OFFICE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège Social : Res Le Toucan - Bât C
Appart 1 Rdc - Village - 20620 Biguglia
R.C.S. Bastia 977.966.001

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24/11/2025, il a été pris acte de la démission du Directeur Général de la Société, Monsieur Laurent SAMBRONI demeurant à Penta, 20244 San Lorenzo. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 25


ANGE-PAUL LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél . 04.95.31.69.67
cabinet.leonelli@gmail.com

**"INSTITUT
BARBARA & CORINE"**

SARL au capital de 8.000 €
Ramené à 4.000 €
Siège social : Centre Europa
Route de l'aéroport
[20290] Lucciana
R.C.S. : Bastia N° 492 060 967

Par délibération en date du 15 janvier 2026, l'assemblée générale extraordinaire des associées a décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 200 parts sociales.

Aux termes d'une autre assemblée générale extraordinaire en date du même jour, il a été constaté la démission de Madame Corine FONTANA de ses fonctions de Co-gérante de la société à compter de la même date, Madame Barbara ROCCHINI demeurant seule gérante et il a été décidé de modifier en conséquence l'article 16 des statuts. Aux termes d'un procès-verbal établi le 02 mars 2026, la gérante a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouvait définitivement réalisée à la date du 15 janvier 2026 et qu'en conséquence le capital se trouvait ramené à la somme de 4.000 € à la date même date.

En conséquence, les mentions antérieurement publiées et relatives au capital social, sont ainsi modifiées :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL :

* Ancienne Mention :

Le capital de 8.000 € est divisé en 400 parts de 20 € nominale chacune.

Nouvelle mention :

Le capital de 4.000 € est divisé en 200 parts de 20 € nominale chacune.

La gérante,

N° 26

MAAN MMXXII

SARL au capital de 100 €
Siège social : rue Albert Decaris
Résidence Les Aloès, Bât D
20000 Ajaccio
101 582 229 RCS d'Ajaccio

Aux termes de l'AGE en date du 04/03/2026 les associés ont décidé de modifier l'objet social qui devient :

La société a pour objet : L'acquisition par tous moyens de tous biens immobiliers constituant des biens propres de la société, et la gestion de ces biens propres par tous moyens.

La vente, plus généralement l'aliénation par tous moyens de tous biens et droits immobiliers appartenant à la société, à titre occasionnel et dans le cadre de la gestion normale du patrimoine. Et plus généralement, toutes opérations civiles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, dans le cadre exclusif de la détention et de la gestion du patrimoine propre de la société.

Mention au RCS d'Ajaccio.



04 95 32 04 40

N° 27

**CHANGEMENT
DE PRESIDENT**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, à Saint-Florent, du 9 février 2026, l'associé unique de la société GBB au capital de 10.000 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 998 953 079 00014 décide de nommer en qualité de nouveau Président la société Holding KALLISTE société par actions simplifiée à associé unique immatriculée au RCS BASTIA sous le numéro SIREN 940 505 365 au capital de 1000 euros dont le siège se situe au : 498, Avenue de Valrose, Lieu-dit Saint Sauveur, chez SCI GB, 20290 BORGIO représentée par GOUZMIR Badre demeurant : 6, lotissement a Marinella, 20290 LUCCIANA, qui accepte cette décision pour une durée non limitée et confirme la démission de Monsieur BOUHARBI Samir.

Pour avis, Le Président.

**DISSOLUTION
LIQUIDATION**

N° 28

 **EUREX FIFM BASTIA
POLYPHONIC**

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 2000 euros

Siège social : Lot Ortu Simonetta
Route de Saint-Florent, 20200 Bastia

Siège de liquidation :

Lot Ortu Simonetta
Route de Saint-Florent, 20200 Bastia
831894522 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2025, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Jean-Nicolas ROCCHESANI, demeurant Bastia [20200], 1, rue St Roch, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Lot Ortu Simonetta - Route de Saint-Florent - 20200 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 29

**AGENCE REFERENCE
RECRUTEMENTS****HOTELLERIE****RESTAURATION CONSEILS**

SAS au capital de 500 €

Siège : 6, Rue Capitaine Franceschetti
20270 Aleria

893186833 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 31/12/2025, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. ANGELI FREDERIC, RUE DU CAPITAINE FRANCESCHETTI, 20270 ALERIA, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 31/12/2025. Radiation au RCS de BASTIA.



N° 30

AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité de Corse

22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Fourniture et livraison d'articles de bureau, de papeteries, de loisirs créatifs pour les services de la Collectivité de Corse : lot 10 "Fourniture et livraison d'articles et de petit matériel pour les ateliers créatifs"

Numéro de référence : 2025-IDMG-0337

Date limite de remise des offres : Mardi 07 avril 2026 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/03/2026.

N° 31

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE
A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
PRESENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ CORSE TRAVAUX,
CONCERNANT LE RENOUELEMENT
ET L'EXTENSION D'UNE CARRIÈRE**

**Lieux-dits « Manfolfa » et « Casaperta »,
communes de Giuncaggio et Pancheraccia**

2ème Parution,

NATURE DE L'INSTALLATION : Ce projet relève des rubriques 2510-1 et 2517-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, et de la rubrique 2.1.5.0 (2°) de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement.

DUREE DE L'ENQUÊTE :

* du 10/03/2026 au 10/04/2026.

SIEGE DE L'ENQUÊTE : Mairie de Giuncaggio, 20251 Giuncaggio

LIEUX DE DÉPÔT DU DOSSIER : Mairies de Giuncaggio, Pancheraccia (lieu-dit «Frassiccia»), 20251 Pancheraccia), Antisanti (place de l'église, 20270 Antisanti) et Tallone (lieu-dit «Tompolaccie»), 20270 Tallone)

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur Frédéric MORETTI, ingénieur territorial, recevra le public selon les modalités suivantes :

- * mardi 10 mars 2026, de 9 h à 12 h, en mairie de Giuncaggio ;
- * mardi 10 mars 2026, de 14 h à 17 h, en mairie de Tallone ;
- * mercredi 25 mars 2026, de 9 h à 12 h, en mairie de Pancheraccia ;
- * mercredi 25 mars 2026, de 14 h à 17 h, en mairie d'Antisanti ;
- * vendredi 10 avril 2026, de 9 h à 12 h, en mairie de Giuncaggio.

Madame Lætitia ISTRIA, ingénieur en environnement spécialisé en traitement des eaux et déchets, a été désignée en tant que commissaire enquêteur suppléant. Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet dans les mairies de Giuncaggio, Pancheraccia, Antisanti et Tallone.

Ce dossier pourra être consulté sur un poste informatique dans les mairies précitées pendant la même période, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse :

<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-ICPE>

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/7124>

Les observations relatives à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur par écrit, en mairie de Giuncaggio, et par voie électronique (enquete-publique-7124@registre-dematerialise.fr), du 10 mars 2026 à 9 heures, jusqu'au 10 avril 2026 à 12 heures.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la Société Corse Travaux, RT 50, 20270 Aléria (tél. : 04 95 56 51 60).

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions, soit un refus. Le préfet est l'autorité compétente pour prendre cette décision.



N° 32

AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité de Corse

22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Installation, maintenance et extension des systèmes d'alarme anti-intrusion et de vidéosurveillance des sites de la Collectivité de Corse RELANCE
Numéro de référence : 2026-IDGE-0027

Date limite de remise des offres : 07 avril 2026 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/03/2026.

N° 33

**AVIS DE PUBLICITE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

M. Gilles SIMEONI - Président
Hotel Consulaire
1, rue Adolphe Landry
20293 Bastia
Tél : 04 95 54 44 44
SIRET 99902196700016

Référence acheteur : EPCIC/DCA2B/2026.010

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Accord cadre à bons de commande relatifs aux travaux de maintenance, d'entretien et de réparation de l'ensemble des installations de plomberie, fluides et sanitaires des aéroports de Bastia-Poretta et de Calvi-Sainte Catherine.

Procédure : Procédure négociée avec appel à la concurrence préalable

Forme de la procédure : Division en lots : Oui

Lot N° 1 - Aéroport de Bastia Poretta

Lot N° 2 - Aéroport de Calvi-Sainte Catherine.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Dépôt dématérialisé : Activé

Remise des candidatures : 23/03/26 à 10h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 02/03/2026

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/>

N° 34

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MAIRIE DE ZONZA

M. Nicolas CUCCHI - Maire
184, Strada di Pinareddu
20144 Zonza/Sainte Lucie de Porto-Vecchio
Tél : 04 95 71 40 16

mèl : correspondre@aws-france.fr

web : <http://www.zonzasantalucia.corsica>

SIRET 21200362800014

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : Missions de Contrôle Technique (CT), de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) pour la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie de Zonza

Référence acheteur : ZONZA 2026-02

Type de marché : Services

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : Ancienne Gendarmerie de Zonza
20124 Zonza

Description : La présente consultation concerne l'exécution des missions suivantes pour l'opération de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie sur la Commune de Zonza :

- Mission de Contrôle Technique (CT)

- Mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS)

Classification CPV :

Principale : 71317000 - Services de conseil en protection et contrôle des risques

Complémentaires : 71317210 - Services de conseil en matière de santé et de sécurité

71356100 - Services de contrôle technique

Forme du marché : Prestation divisée en lots : Oui

Les variantes sont exigées : Non

Valeur estimée hors TVA : 30.000,00 euros

Lot N° 1 - Mission de controle technique [CT] - CPV 71631300

Coût estimé hors TVA : 15.000,00 euros

Lieu d'exécution : Ancienne Gendarmerie de Zonza
20124 Zonza

Lot N° 2 - Mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé [CSPS] - CPV 71317210

Coût estimé hors TVA : 15.000,00 euros

Lieu d'exécution : Ancienne Gendarmerie de Zonza
20124 Zonza

Conditions de participation

Critères : Renvoi au R.C.

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements d'ordre administratifs :

DYCKE Benoit - Tél : 04 95 71 40 16

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Dépôt dématérialisé : Activé

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Remise des offres : 27/03/26 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Envoi à la publication le : 09/03/26

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/>



Hebdomadaire d'informations générales et d'annonces légales



Les annonces légales en Corse en toute sérénité



Simplicité, conseil, conformité, publication rapide !

Passez vos annonces légales en ligne 24h/24 – 365 jours par an
icn.corsica/annonces-legalles

CORSICAPRESS EDITIONS (Informateur Corse Nouvelle)
114 rue Claude PAPI - ZI d'ERBAJOLU - Immeuble AGOSTINI 20600 BASTIA
Secrétariat : 04 95 32 04 40 - Mail : jfa@arelli.com

N° 35



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678 - 20601 BASTIA Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mèl : direction@oehc.fr
web : <http://www.oehc.fr>
SIRET 33043264200016

Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public
Objet : DEPLACEMENT DU RESEAU EXISTANT EN FONTE DUCTILE DN 300 MM SUR LA COMMUNE DE LUCCIANA
Référence acheteur : 2026-026-SI
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution : Commune de LUCCIANA
20290 LUCCIANA

Durée : 2 mois.

Description : Le présent marché concerne des travaux localisés dans le département de la Haute Corse, secteur de la plaine Orientale Nord. Ils se situent dans l'emprise et l'occupation public routier de la D 107 au lieu dit Mezzana, commune de Lucciana.

Ces travaux concernent la fourniture et pose de conduites de diamètre 300mm fonte ductile, avec équipements et reprise des raccordement sur les antennes existantes, sur un linéaire d'environ 310ml environ.

Classification CPV :

Principale : 45232120 - Travaux d'irrigation

Forme du marché : Prestation divisée en lots : Non

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
35% Valeur technique
5% Performances en matière de protection de l'environnement
60% Prix

Renseignements d'ordre administratifs :

Cellule Marchés Publics - Tél : 04 95 30 93 28

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Dépôt dématérialisé : Activé

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 02/04/26 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 10/03/26

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

DERNIERES MINUTES

N° 36

LOCATION-GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé du 02/03/2026 à Olmeto, M. Barthélémy ETTORI, demeurant 4, Tenutella, Soprano, 20113 OLMETO a confié à la société DEL AMOR, SAS en cours de formation au capital de 200 euros, dont le siège social est Lieudit Arcobiato Sottano, 20113 OLMETO, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Restaurant sis Lieudit Arcobiato Sottano, 20113 Olmeto, connu sous le nom de "U Farniente", pour une durée de trois (3) ans à compter du 02/03/2026. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis, signé SAS DEL AMOR,
Le locataire-gérant.



04 95 32 89 92

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

SERVICES DES PROCEDURES COLLECTIVES CIVILES

N° RG 25/01682

N° Portalis DBXI-W-B7J-D03C

EXTRAIT

N° 37

Par jugement du 9 mars 2026, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de : Josiane Castellani, ayant son siège social 41, Allée Montée Stello, Lotissement Luccianella, 20600 Furiani.

Forme : Entrepreneur individuel

SIREN : 487955783

Date de cessation des paiements : 9 mars 2026

Juge Commissaire : Madame Aurélie GIOCONDI

Mandataire Judiciaire : SARL EPILOGUE, sis, 28, Boulevard Paoli, 20200 Bastia.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Liquidateur.

Pour extrait : le Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 38

N° PC : 2026RJ0026

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 03/03/2026 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société Easy Home Concept SAS, 4270, route d'Antisanti, 20270 ALERIA. La conception, la fabrication, le développement, l'exploitation et la commercialisation de systèmes constructifs à usage d'habitation et de bureaux, directement ou indirectement par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres et droits sociaux, de fusion, d'alliance, de sociétés en participation ou de prise en location ou en gérance de tout bien ou droit ou autrement ; la prise de participations et d'intérêt, de quelque manière que ce soit, dans toutes entreprises et sociétés françaises ou étrangères quel qu'en soit l'objet. 907 507 818 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 04/02/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 39

N° PC : 2026RJ0027

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 03/03/2026 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de Madame MANFREDI Pascale Antoinette Dina, Espace Casinca - Folelli - Penta DI Casinca - 20213 CASTELLARE-DI-CASINCA. Institut de beauté, parfumerie, maroquinerie, bijoux fantaisie. 351 326 467 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 31/01/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les

N° 44

MECATECH

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622.45 euros

Siège social : Route de Mezzavia

20090 Ajaccio

R.C.S. d'Ajaccio : 351 099 668

AVIS RECTIFICATIF

Journal du 30 JANVIER 2026

ICN N° 7119, AL N° 72

Il fallait lire : Par décision de l'associé unique de l'AGE DU 31/12/2025, il a été décidé de : de fixer le siège de liquidation sis Route de Mezzavia - 20090 AJACCIO. Mention au RCS d'Ajaccio.

ICN

Informateur Corse Nouvelle

Pour un traitement

PLUS RAPIDE

de vos textes adressez-nous

vos annonces par mail :

al-informateurcorse@orange.fr

N° 40

N° PC : 2025RJ0013

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 03/03/2026 prononçant l'arrêt du plan de redressement judiciaire de M. DE AZEVEDO CUNHA JOSE, RESIDENCE CASAMENTU, BAT 002, 20290 BORGIO. Commissaire à l'exécution du plan : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

N° 41

N° PC : 2025RJ0018

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 03/03/2026 prononçant l'homologation du plan de redressement de la société OLA EVOLUZIONE SAS, route de la Mer, 20240 GHISONACCIA. Commissaire à l'exécution du plan : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

N° 42

N° PC : 2025RJ0023

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 03/03/2026 prononçant l'arrêt du plan de redressement de la société NITRO BIKE SAS, lieu-dit Precojo, 20290 LUCCIANA. Commissaire à l'exécution du plan : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

N° 43

N° PC : 2025RJ0032

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 03/03/2026 prononçant l'homologation du plan de redressement de la société MAE SARL, lieu-dit Campo Méta, 1288, Avenue Sampiero Corso, 20600 FURIANI. Commissaire à l'exécution du plan : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

N° 45

MINERAL

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3000 euros

Siège social : Ld Ardisson

20600 Furiani-891493009 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30/09/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président .

N° 46

COSTA SAS

Société par Actions Simplifiée

à Associé Unique

Au capital de 1000 euros

Siège social : 4, Rue des Pecheurs
20110 Propriano-977511542 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 27/10/2025, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Présidente.

N° 47

LE COMPTOIR

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 25.000 euros
Siège social : 1, Rue Maréchal Ornano
20000 Ajaccio
Siège de liquidation :
1, Rue Maréchal Ornano, 20000 Ajaccio
539 956 599 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 3 mars 2026, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 3 mars 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Antoine, Lucien ORTOLI, demeurant 12, Rue Maréchal Ornano, 20000 AJACCIO, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 1, Rue Maréchal Ornano, 20000 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 48

LE COMPTOIR

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 25.000 euros
Siège social : 1, Rue Maréchal Ornano
20000 Ajaccio
Siège de liquidation :
1, Rue Maréchal Ornano
20000 Ajaccio
539 956 599 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 03/03/2026 au 1, Rue Maréchal Ornano, 20000 AJACCIO, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Antoine Lucien ORTOLI, demeurant 12, Rue Maréchal Ornano, 20000 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 49

DASILVA CONSTRUCTION

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 500,00 €
Siège social : Granochiale
RT 50, 20250 Corte
829 869 551 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 30 octobre 2024, il résulte que :
- L'associé unique a décidé en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 50



**SELARL Dominique
CHIARI-VALDRIGHI
& Christel GRISCELLI,**
Notaires associées à Corte [20250],
28, bis cours Paoli, Immeuble Serena.

**INSERTION
CESSION DE DROIT
AU BAIL COMMERCIAL**

Suivant acte reçu par Maître Dominique CHIARI-VALDRIGHI, Notaire, au sein de la SELARL dénommée « Dominique CHIARI-VALDRIGHI & Christel GRISCELLI, Notaires associées », dont le siège est à CORTE [20250], 28 bis cours Paoli, Immeuble Serena, le 29 décembre 2025, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement, le 12 janvier 2026. Dossier 2026 00001004, référence 2B04P31 2026 N 00039.

La Société dénommée ALC, dont le siège est à CORTE [20250], 3, cours Paoli, identifiée au SIREN sous le numéro 848797544 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

A VENDU A :

La Société dénommée CASANOVA 1887, dont le siège est à CORTE [20250] Route de Saint Jean, identifiée au SIREN sous le numéro 430148619 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Le droit au bail commercial de locaux sis à CORTE, 3, Cours Paoli pour l'exploitation dans les lieux loués d'un fonds de commerce de EPICERIE FINE-TRAITEUR.

Moyennant le prix principal de DIX MILLE EUROS (10.000,00 euros).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme prescrite par le Code de procédure civile dans le mois de la présente publication, au siège de l'office notarial de Maître CHIARI-VALDRIGHI, domicilié à CORTE [20250], 28, bis cours Paoli où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion,
Le notaire.

N° 51



**SELARL MPDN AVOCAT
Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat au Barreau d' Ajaccio
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
Lieu dit Cantone
Résidence U Sant'Anton
20137 Porto-Vecchio
Tel : 04 95 24 51 36

Suivant décisions du 05/02/2026, l'associé unique de la société « LAMYTIE », SAS au capital de 8000 €, dont le siège est situé C/o Mr LECCIA, Tozza, U Murreddu, 20135 CONCA [RCS AJACCIO 818 544 769], a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 100.000 euros par l'émission de 10.000 actions nouvelles de 10 euros chacune, lesquelles ont été souscrites en totalité par l'associée unique et libérées au moyen d'un versement en numéraire. Le capital a ainsi été porté de 8000 euros à 108.000 euros à compter du 05/02/2026. Les articles 6 et 7 ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS d' Ajaccio.

N° 52



SCP MAMELLI
Notaires - 20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00
office.mamelli.20040@notaires.fr

**RESILIATION
LOCATION-GERANCE
ET AVIS DE CESSION**

Suivant acte reçu par Maître Vannina MAMELLI, Officier public, Notaire Associée de la Société Civile Professionnelle "Sophie MAMELLI et Vannina MAMELLI, titulaire d'un Office Notarial" à SAINT-FLORENT, le 18 février 2026, enregistré à SPFE HAUTE-CORSE, le 3 mars 2023, 0000365 2026N 00136

La Société LE CAFE DU CENTRE, dont le siège est à BASTIA [20200], 2, rue Miot, identifiée au SIREN sous le numéro 824 742 019 et immatriculée au RCS de BASTIA. A RESILIE à compter du 31 janvier 2026 le contrat de location gérance conclu avec La Société SARL A.J.M.G.M, Société à responsabilité limitée au capital de 500,00 €, dont le siège est à BASTIA [20200], 2, rue Miot, identifiée au SIREN sous le numéro 978 554 046 et immatriculée au RCS de BASTIA. Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er août 2023.

A CEDE à la Société T & T, dont le siège est à OLETTA [20232] C/o Etienne GUERRINI, Lac de Padule, identifiée au SIREN sous le numéro 995 387 875 et immatriculée au RCS de BASTIA.

Le fonds de commerce de café-bar (licence 4ème catégorie) petit restaurant connu sous le nom commercial CAFE DU CENTRE sis à BASTIA 20200, 2, rue Miot. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TROIS CENT MILLE EUROS (300.000,00 EUR). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude de Maître Vannina MAMELLI, 20217 SAINT-FLORENT où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

N° 53

FIN DE LOCATION GÉRANCE

La location-gérance du fonds de commerce de débit de boissons à l'enseigne «BAR DES AMIS» situé à CARGESE, Rue de la République, confiée par acte sous seing privé en date du 18/12/2025, par Monsieur DAPELO Charles, loueur de Fonds, demeurant : Torraccia - 20130 CARGESE, à la SARL « VMF » au capital de 1.000 euros dont le siège social est situé Bar des Amis, Rue de la République, 20130 CARGESE, immatriculée au RCS d' Ajaccio sous le numéro 849 915 957, a cessé d'un commun accord le 06/02/2026.

Pour avis,

N° 54

ARIOLA CONSTRUCTION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 12, rue Costa Di Fiori
20138 Coti-Chiavari
881 806 392 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 05 décembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, le Président.

N° 55



**MPDN AVOCAT
SELARL d'Avocat**
Au capital de 150.000 €
**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**
Avocat au Barreau d' Ajaccio
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
Lieu dit Cantone
Résidence U Sant'Anton
20137 Porto-Vecchio
Tel : 04 95 24 51 36

Suivant AGE du 14/01/2026, les associés de la société «HOTEL L'EMPE-REUR», SARL au capital de 8000,00 €, dont le siège est Cateraggio, 20270 ALERIA [RCS AJACCIO 432 452 835], ont décidé, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers sociaux, une réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant de 4000 €, par voie de rachat de 40 actions, pour être annulées. Selon procès-verbal du 02/03/2026, la présidence a constaté la réduction définitive de capital de 4000 €, pour le ramener de 8000 € à 4000 €. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 56

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Cauro, du 05/03/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : 06 JUIN

Siège social : 4 Bis, RD 55, 20117 Cauro

Objet social : L'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers ; la construction, la réfection, la rénovation, la réhabilitation et, plus généralement, la mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers ; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts ; plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 €uros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : La société dénommée PGP, SASU dont le siège social est à CAURO [20117], 4 bis RD 55, RCS AJACCIO 951 205 715, représentée par M. Paul POGGI, Clauses relatives aux cessions de parts :

Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

☎ 04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

al-informateurcorse@orange.fr

PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE

24H SUR 24, 365 JOURS PAR AN

RENDEZ-VOUS SUR

ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES

Pour information: le tarif d'insertion est fixé par les textes réglementaires en vigueur et n'est pas négociable

BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à

ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules): _____

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par

CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN CARTE BANCAIRE

N° _____

Expire fin _____ Clé _____ les 3 derniers chiffres
au dos
de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires





La chronique de **Jean Chiorboli**

[linguacorsica@gmail.com]

La « trahison de l'écrit » (corse ALBITRU, ARBITRU)

Malgré les mises en garde contre la « trahison de l'écrit » (parfois présentée comme le mal suprême), la seule méthode en matière de recherche étymologique reste l'analyse linguistique des rapports entre formes orales et écrites, elle-même souvent déroutante car le toponyme est parfois méconnaissable en raison d'un parcours évolutif particulièrement complexe.

Par exemple pour «arbousier» on a une oscillation entre les types *arbitru* [majoritaire] et *albitru*, par exemple: Arbitru (Santa-Maria-Figaniella); Albitretu (Peri). Le type *arbitru* correspond bien à une prononciation locale et non à la toscanisation habituelle [en italien on a *corbezzolo* ou *albatro*, les dialectes toscans fluctuent entre *albatro* et *arbatro*]. Les dictionnaires fluctuent entre *arbitru* et *albitru*, qui tend à devenir majoritaire à l'écrit, probablement par hypercorrection car cette forme ne peut «coiffer» l'ensemble des variantes locales. Etymologie mis à part (latin ARBUTU), la graphie *albitru* ne posera aucun problème au locuteur qui écrit *altu* et qui fait passer à [r] tous les /l/ devant consonne. En revanche, le locuteur qui maintient le [l] ne peut écrire *albitru* s'il prononce *arbitru*. La cohérence exige qu'il n'écrive pas de la même manière ce qu'il prononce différemment. Ainsi pourra-t-on écrire systématiquement *altu* mais *arbitru*, avec une correspondance exacte entre orthographe et prononciation; l'auteur cité ci-dessous est R. Coti, de Pila-Canale (Pila Canali): «*Una machja di muchju, di listincu, d'ARBITRU*»; «*A Petru li mittia u tremu addossu issu omu ALTU quant'è u campanili*».

L'ASPHODÈLE (ALBUCCIU). La question se pose en termes analogues pour le nom corse de l'asphodèle. Les variantes sont nombreuses (cf. M. Conrad et le *Muntese*): *albucciu, arbucciu, arbucciulu, biancafiore, candelu, fiore di i morti, luminellu, San Martinu, talavellu, talavucciu, talbucciu, taravucciu, taravucciulu, tirlu, turitulu*. Concernant le type *albucciu*, la forme avec <l> est plus répandue (un seul type *arbucciu*): Ruisseau d'Albucellu (Solaro); Ravin d'Albuceta (Lama). Ici aussi les dictionnaires fluctuent entre les modèles *albucciu* et *arbucciu*. Le type *arbucciu* est également sarde [latin ALBUCIU de ALBU «blanc»] et ce nom est motivé par les fleurs blanches de la plante. Le type corse

talavucciu est limité en sarde aux variétés comme le sassarese ou surtout le gallurese qui sont ou ont été en rapport étroit avec le corse. Nous citons quelques toponymes IGN: Talabucceta (Coti-Chiavari); Tarabucceta (Sartène). Ici il n'y a pas unanimité sur l'étymon. L'origine prélatine [berbère: Alessio] a été soutenue sans convaincre Wagner qui pense plutôt à une autre racine (non précisée). S'appuyant sur les variantes sardes comme *tiravucciu* (sarde) ou corses (*tirlu*), l'auteur n'exclut pas une ingérence de *tirà* «tirer». Pour notre

part nous considérons qu'on ne peut exclure une «contamination» entre le type *albucciu*, clairement d'origine latine, et le type *talavucciu* à radical *tal ou *tar, considéré comme prélatin. L'IGN offre des exemples basés sur *tirulu*: Tiruletu (Tolla). A propos de *tirlu, tirulu*, notons sans entrer dans les détails que, comme pour beaucoup de phytonymes, il y a souvent confusion entre la plante et la tige.

TOPONYMIE ET POLYNOMIE. Le système orthographique du corse moderne repose (pour longtemps sans doute) sur un principe [généreux] et sur un acte de foi: on postule que par delà la différenciation orale interne il existe forcément une forme écrite unique qui convient à tous. Cela est vrai la plupart du temps. Mais nous avons vu que cela n'est pas toujours possible. Il faut alors renoncer à l'un ou à l'autre des paramètres: l'étymologie [surtout lorsqu'elle est inconnue...], ou la prise en compte de tel ou tel particularisme. Le principe [intangible?] de la polynomie corse [*diversità face ricchezza*, aucune variété ne doit être exclue] risque donc d'être sacrifié à l'exigence [?] d'une norme plus rigoureuse. À moins que l'on opte pour l'orthographe flottante qui a aussi ses partisans et diverses motivations. Un tel principe a peu de chances de s'imposer, car la formation à l'école de l'orthographe française [propre à tous les Corses aujourd'hui] induit des comportements peu compatibles avec



Par crainte de commettre un anachronisme ou un crime de lèse-majesté,

et en application du « principe de précaution », nous hésitons cependant à ranger parmi les précurseurs du « principe de polynomie » l'évêque d'Azilonu maintes fois cité, même si de notre point de vue

il fait preuve d'une tolérance qui fait défaut à bien des puristes modernes.

le pluralisme. Le principe polynomique est diversement appliqué dans « l'orthographe corse restituée ». Coti & Graziani donnent < ll > au Nord et < dd > au Sud : I Vaddi di Mezana / E Valle di Rustinu, alors qu'Agostini exclut les « particularités » qui « coupent le mot de son étymologie » et sont un obstacle à l'intercompréhension. Il préconise donc Valli pour tous même dans le Sud, et pas Vaddi comme l'écrivent « de nombreux auteurs ». L'auteur « tolère » cependant certaines variations graphiques comme *farru/ferru*, faisant une application personnelle de la règle qu'il énonce ainsi : « la diversité dialectale s'observe dans la prononciation, cependant que l'unité de la langue se manifeste dans l'écriture ». Parmi les « nombreux auteurs » visés par Agostini il y a donc De La Foata, qui écrivait < ll > ou < dh > selon qu'il s'agissait d'un toponyme du Nord ou du Sud (par exemple GIUVILLINA / SUDHACARO). Par crainte de commettre un anachronisme ou un crime de lèse-majesté, et en application du « principe de précaution », nous hésitons cependant à ranger parmi les précurseurs du « principe de polynomie » l'évêque d'Azilonu maintes fois cité, même si de notre point de vue il fait preuve d'une tolérance qui fait défaut à bien des puristes modernes.

ORTHOGRAPHE RESTITUÉE ET CONFLITS DE RÈGLES. On répètera ici que toutes les difficultés ne sont pas dues à la transcription tâtonnante de scribes peu familiers ou peu soucieux de la variété locale. Dans la « question de la langue » se trouvent également impliqués les « agents glottopolitiques », y compris des militants qu'on ne saurait suspecter d'attitude déloyale à l'égard de la langue corse. L'élaboration de la « bonne orthographe du corse » est au centre du débat. Elle est sous-tendue par une idéologie de la langue où la question du rapport avec l'étymologie et des variétés autres (corses ou non) est inextricablement mêlée à beaucoup d'autres paramètres socio-linguistiques. On évoquera certains flottements comme l'hésitation entre < s > et < z > après /l/: *chjalzu* et *polzu* ou *chjalsu* et *pol-*

su? La question est ici purement graphique car la variation dialectale n'est pas en cause [toute la Corse prononce [ts]]. La tendance phonétisante conduirait donc à généraliser < z > après /l/ [donc *chjalzu* et *polzu*]; la tendance étymologisante irait vers la conservation du /s/ de l'étymon [CELSU, PULSU, donc *chjalsu* et *pulsu*]. Il n'y a en tout cas aucune raison pour un traitement différent [par exemple *chjalsu* et *polzu*; ou *chjalzu* et *polsu*]. Étymologie et prononciation corse sont donc ici conciliables, ce qui n'est pas toujours le cas: on n'a pas forcément une idée exacte de l'étymon, ni des modalités de la variation dans l'ensemble des variétés corses. Pour reprendre un exemple déjà cité, un locuteur du Nord écrira non pas PISCADORI [« pêcheurs »] conformément à sa prononciation, mais PISCATORI avec le sentiment d'avoir fait une concession à la « polynomie » et à ce qu'il imagine être la prononciation « sudiste ». Mais le < t > ne conviendra ni au sudiste qui prononce [et écrit comme De La Foata] *piscadori* [avec [d]], ni à son voisin du Nord qui a l'habitude de « manger » les /d/ et pour qui la seule orthographe possible est *piscadori*. Quand il s'agit des consonnes intervocaliques il est donc parfois difficile d'établir la forme graphique unique apte à « coiffer » les variantes orales. Pour simplifier la question on dira que la graphie unique est possible pour un couple donné de variantes orales, par exemple une sourde et la sonore correspondante [< t > pour [t] et [d]: SALUTU]. Si le nombre de variantes est supérieur à deux [par exemple sourde, sonore, et spirante] on aura au moins deux formes graphiques pour le mot. On évoquera le cas du suffixe issu de -ATORE, ou le résultat de T peut être la sourde la sonore et la spirante. On a aussi le cas du prénom Michelinu, seule forme graphique présente dans littérature alors qu'elle est inadaptée pour les variétés où /g/ est spirantisé [cf. toponyme Miellinu]. Dans les cas de figure cités, diverses prescriptions normatives sont possibles: a) accepter plusieurs variantes graphiques pour respecter toutes les variétés; b) exclure certaines graphies en les reléguant au rang des « exceptions ». ■



THÉÂTRE

Les marchands d'étoiles

L'action se situe en juin 1942, à Paris, sous l'Occupation, dans le dépôt d'un commerce de tissus en gros. Il y a là le patron, Raymond Martineau, ainsi que son épouse Yvette et leur fille Paulette, auxquelles il a bien du mal à imposer une quelconque autorité. Il y a également Louis, son plus vieil employé, qui s'accommode très bien de la présence allemande et a décidé qu'il valait mieux se trouver dans le camp des gagnants; il s'est d'ailleurs fait un nouvel ami, un certain Marcel, un collabo de la pire espèce qui n'ignore rien des dénonciations, rafles et déportations et n'en dort pas plus mal pour autant. Et enfin, il y a Joseph, le plus jeune employé. Les affaires de l'entreprise se portent plutôt bien: Raymond peut par exemple se vanter d'avoir obtenu le marché pour la fourniture du tissu avec lequel sont confectionnées toutes les étoiles jaunes d'Europe. Ce soir-là, les Martineau et leurs employés sont restés au dépôt après le couvre-feu pour procéder

à un inventaire. Tout est tranquille, malgré le climat de crainte et de défiance qui règne au dehors. Peut-être est-ce cette atmosphère familiale, trompeusement rassurante, qui pousse Joseph à se confier: si son père est Breton, sa mère est Juive. C'est alors qu'on frappe à la porte du dépôt. C'est Marcel, le milicien, qui s'invite à dîner sur le pouce. À croire qu'il savait que Raymond n'a pas demandé d'autorisation pour rester dans son entreprise après le couvre-feu. Dès lors, l'ambiance devient pesante. Quelle conduite adopter? Faut-il se taire sur les révélations de Joseph ou bien au contraire en faire part à Marcel? Peut-on protéger le jeune homme sans se mettre en danger soi-même? Sous l'Occupation, certains ont collaboré; d'autres, plus rares, ont résisté, mais la plupart des gens sont allés où les hasards de la vie les ont conduits. Entre faire montre d'humanité et de courage ou se conduire en lâche, on ne choisit pas toujours ou du moins, on n'est pas certain de ses choix avant d'être au pied du mur. Et nous, d'ailleurs, qu'aurions-nous fait? Créée en 2023, cette pièce qui alterne tensions, émotion et moments comiques a valu à Anthony Michineau le Molière 2025 de l'auteur francophone vivant.

Le 14 mars 2026, 21h. Théâtre de Propriano
 04 95 76 70 00 & theatredropriano.com

DANSE

L'écume des traces

Pionnier du hip-hop en France, le danseur et chorégraphe Iffra Dia a débuté très jeune sa carrière en 1984, année où ce style s'installait en Europe. Au fil du temps et des rencontres, il a inclus à ses créations diverses influences comme le jazz ou la musique baroque. Avec *L'écume des traces*, il explore la question de l'héritage: ce qui traverse nos corps, les traces éphémères d'une époque ou d'une génération, transmises et imitées par la suivante à travers le temps. Le spectacle puise donc dans les techniques et les emprunts aux différentes formes artistiques qui nourrissent les langages chorégraphiques et parcourt le patrimoine dansé sur lequel se construisent les formes contemporaines. Les traces d'une époque, d'un style ou d'une génération sont transmises et imitées par la suivante et ce à travers le temps, hier nourrissant aujourd'hui et demain. Ce ballet évoque la notion de l'invisible et fait référence à l'idée de laisser des empreintes, des souvenirs, ce qui a été, ce qui se donne à voir, se dissipe presque immédiatement, mais où chaque mouvement, chaque trace, est comme un souffle ou un passage. «*Il s'agit de questionner l'héritage qui est en nous à l'aune des gestes et des écritures que nous avons traversés. Je souhaiterais proposer un cadre ouvert dans lequel ce qui nous anime se conjugue dans un jeu de résonances, pour en extraire un corpus de gestes et de fragments chorégraphiques. Une transmission de pair-à-pair pour garder la chaîne de la création vivante et continuer de célébrer un monde commun*».

Le 17 mars 2026, 18h30. CCU Spaziu Natale Luciani, Corte.
 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica



THÉÂTRE TOUT PUBLIC

Le tour du monde en 80 jours

On a beau avoir une personnalité flegmatique, des mœurs plutôt casanières et routinières, un penchant pour la précision qui frôle la maniaquerie, il y a pourtant des événements qui changent un homme et le cours de sa vie. En 80



jours, Phileas Fogg a tout découvert: la peur, l'amitié, l'amour, la gloire, la fortune... Que peut-il faire aujourd'hui? Du spectacle! Grâce aux inventions rocambolesques du Pr Pazzarello et avec le soutien de son fidèle domestique Passepartout, il a entrepris de faire vivre au public son incroyable tour du monde mais cette fois-ci... en moins de 60 minutes. Pour ce spectacle créé en 2018, la compagnie La Naïve, a misé sur l'extravagance, les couleurs, la drôlerie, l'atmosphère du music-hall conjugée à l'esprit pop-rock. Après le steam-punk, voilà le steam-pop. Le roman d'aventures de Jules Verne a été adapté afin d'en faire une sorte de conférence loufoque: Phileas Fogg, bouleversé par son incroyable périple est devenu un meneur de revue, mécène d'un drôle d'inventeur italien qui fabrique des machines spectaculaires censées servir à la conférence. Un spectacle burlesque porté par trois comédiens qui met l'accent sur la scénographie, les costumes, les musiques, le spectaculaire et le loufoque. À partir de 6 ans.

Le 14 mars 2026, 18 h. Salle Timo Pieri, Prunelli-di-Fiumorbo.
 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

Crunaca impisirata

Chronique inquiète
par Christophe GIUDICELLI

ÉTATS-UNIS, ISRAËL, IRAN : LA GUERRE SPECTACLE ?

Le 28 février dernier, les États-Unis et Israël lançaient les opérations militaires Epic Fury et Roaring Lion sur l'Iran. On ne s'attardera pas ici sur les raisons et les causes de ce nouveau conflit, qui prend racine depuis plusieurs années dans les tensions et les différents enjeux entre ces pays. Nous ne sommes ni chefs de guerre, ni diplomates, ni conseillers en stratégie militaire. Contentons-nous de notre simple rôle de spectateurs. Et une chose est certaine, dans ce cas-là, nous sommes bien servis.

Depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, avec la généralisation des médias de masse, les lecteurs de journaux, puis les auditeurs radio et par la suite les téléspectateurs puis les internautes ont pu suivre, plus ou moins en direct, avec plus ou moins de censure, différents conflits : la guerre de 1870, les deux guerres mondiales, celles de Corée et du Vietnam, celles du Golfe, celle qui oppose la Russie et l'Ukraine... et désormais cette nouvelle guerre en Iran, qui s'étend dans une dizaine de pays voisins et au Liban.

En 2026, c'est une guerre en quasi-direct que nous proposent les chaînes d'information en continu, acteurs devenus incontournables du paysage médiatique. Elles disposent aujourd'hui de moyens colossaux pour alimenter leur chaîne 24 h/24, à grands renforts d'infographies, de relais sur le terrain et de plateaux « d'experts ». Sans oublier un impératif : la rentabilité économique. Et pour cela, il faut réussir à garder le téléspectateur devant sa télé. Et quoi de mieux que de faire de la guerre un blockbuster ? Ne parle-t-on pas d'ailleurs de théâtre de guerre ? Si la justesse de l'information reste, et tant mieux, la priorité des journalistes, la forme et la mise en scène sont au libre choix des rédactions. Et ce n'est pas la créativité qui manque.

Les bandeaux télé toujours plus alarmistes attirent le chaland. Immédiatement, les yeux se portent sur les vidéos des caméras embarquées à bord des avions pilonnant les positions iraniennes, les lanceurs de missiles. Nous regardons les affrontements aériens comme un match de football, le tout pendant que des commentateurs avertis détaillent les forces et les faiblesses de chacun des appareils, n'hésitant pas à user de schémas techniques pour expliquer à nous autres profanes en aviation et en balistique le fonctionne-



Photo Saifee Art • Unsplash

ment de toute cette technologie. À l'image de Q dans les films de James Bond vantant les mérites de ses derniers gadgets. Ainsi les explications sur l'élimination du leader iranien Ali Khamenei, dignes d'un thriller d'espionnage : piratage des vidéos de surveillance de la capitale iranienne, implantation de micros dans les dents par des dentistes retournés par les agents secrets israéliens, plan détaillé des bunkers secrets... On s'y croirait. À garder tout de même dans un coin de la tête : les principes de la guerre informationnelle et son impact dans chaque camp.

Sur le terrain, particulièrement dans les villes israéliennes et libanaises, les chaînes info nous font vivre en direct la vie des envoyés spéciaux, rythmée par les sirènes d'alerte anti-aérienne et les déflagrations de missiles. Loin des bombes, sur les plateaux parisiens, c'est un signal sonore, à l'image d'une soirée foot, qui indique qu'il se passe quelque chose. Caméra au poing, les équipes sur place nous immergent dans le conflit, et saluons leur travail, avec tous les risques que cela comporte.

Cette nouvelle guerre dans la région du golfe Persique est « spectaculaire ». Les images de Téhéran en feu, plongée dans le noir des fumées des champs pétroliers, rendent la scène apocalyptique. Et ce qu'on pensait ne voir que dans des films de science-fiction est devenu réalité. Des missiles et des drones qui survolent les plus luxueux et hauts buildings des États du Golfe, avec en fond les plages de sable blanc, les îles artificielles et le ciel bleu. Le tout également commenté en story par des influenceurs vivant sur place. Il y a ceux qui vont dramatiser la situation pour faire réagir leurs abonnés et puis les réalistes qui commentent une vie, plus inquiète certes, car bouleversée par des drones qui touchent quelques infrastructures militaires.

Une mise en scène qui atteint son paroxysme sur les réseaux sociaux officiels de la Maison-Blanche. Donald Trump use et abuse d'images du conflit, mais aussi de scènes de films ou de jeux vidéo - *Top Gun*, *Braveheart*, *GTA*, *Gladiator*, *Call of Duty* - de musiques épiques, et même de la *Macarena*, pour glorifier la puissance américaine. Oui, derrière nos écrans, la guerre est un spectacle. Attention tout de même à ce que la réalité ne nous rattrape pas. ■

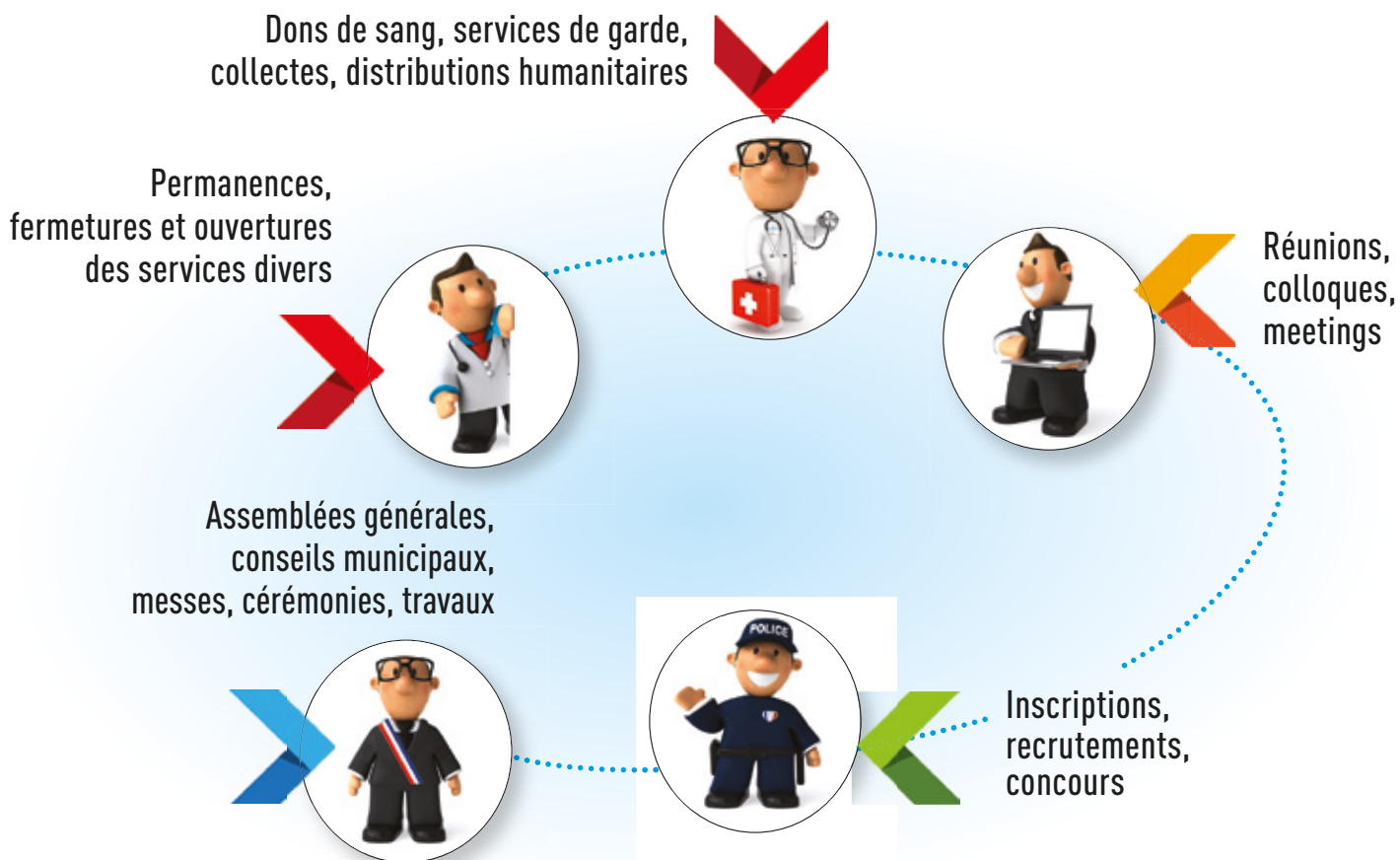
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

